

LA FAMILLE MORIN

La famille Morin, voilà une famille qui a fait parler d'elle pendant des décennies on peut même dire durant plusieurs générations !

Le 15 juin 1731, Jean-Baptiste Lobereau procureur d'Emmanuel Louis Ferdinand, comte de Corsvaren, administrateur des biens de dame Thérèse Appoline Comtesse de Mérode, assigne Etienne Morin.

Que lui reproche-t-il ?

Il veut qu'Etienne Morin détruise le pressoir qu'il a dans sa maison.

Il ajoute que conformément aux reconnaissances à leur seigneur que les habitants ont faites en 1653, les sujets de Vanne sont tous obligés d'aller pressurer leurs marcs provenant des vendanges de leurs vignes qui se trouvent sur le territoire de Vanne au pressoir banal de la baronnie de Ray.

Et ceci lorsqu'ils font plus d'un poinçon de vin. Ce qui représente une sorte de tonneau de 180 litres environ. Ils doivent en outre, payer le quatorzième de leur pressurage au seigneur de Ray et laisser leurs marcs.

Etienne Morin se défend : La comtesse de Corsvaren n'est pas la seule seigneurie sur le territoire de Vanne et il se trouve que lui, Etienne Morin, est sujet dépendant de l'abbaye de la Charité.

Il parle même d'un titre datant de 1221 disant que sa famille possédait un meix à Vanne sous la directe de l'abbaye de la charité... La comtesse ne peut avoir d'exigences qu'envers ses propres sujets.

Il précise que le pressoir ne lui appartient pas mais qu'il est à son fils Claude Antoine Morin, demeurant dans sa maison.

La famille Morin n'appartenant pas à la baronnie de Ray, la demande de démolition est rejetée.

La famille Morin avait marqué un premier point et probablement à partir de ce jour là les habitants de Vanne en voulurent à cette famille exempte d'impôt et qui pouvait s'enrichir pendant qu'eux restaient les sujets de la baronnie de Ray.

La vengeance se présentera pour eux bien des années plus tard...